

Rapport public

Date d'émission du rapport : le 13 janvier 2026

Numéro d'inspection : 2026-1048-0001

Type d'inspection :
Incident critique

Titulaire de permis : Poranganel Holdings Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : King City Lodge Nursing Home,
King City

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 9 et les 12 et 13 janvier 2026.

L'inspection concernait :

- Deux signalements et deux rapports d'incidents critiques liés aux soins et aux services aux personnes résidentes.
- Deux signalements et deux rapports d'incidents critiques liés à des substances désignées manquantes.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes
Gestion des médicaments

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Gestion de la douleur.

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 57 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Gestion de la douleur

Paragraphe 57 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que les résidents, lorsque leur douleur n'est pas soulagée au moyen des

interventions initiales, soient évalués au moyen d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément à cette fin.

Au cours d'un quart de travail, il a été constaté qu'une personne résidente présentait une nouvelle affection accompagnée de douleurs. Des mesures d'intervention ont été mises en place, mais la douleur est restée présente. L'outil d'évaluation de la douleur requis n'a pas été rempli à ce moment-là.

Sources : rapport d'incident critique, dossiers médicaux électroniques de la personne résidente et entretien des membres du personnel et l'infirmier gestionnaire ou l'infirmière gestionnaire.

AVIS ÉCRIT : Incidents liés à des médicaments et réactions indésirables

Problème de conformité n° 002 – Avis écrit en vertu du paragraphe 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 147 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Incidents liés à des médicaments et réactions indésirables à des médicaments
Paragraphe 147 (2) Outre l'exigence prévue à l'alinéa (1) a), le titulaire de permis veille à ce qui suit :

- a) tous les incidents médicamenteux, les incidents d'hypoglycémie sévère, les incidents d'hypoglycémie sans réponse, les réactions indésirables aux médicaments et chaque utilisation de glucagon sont documentés, examinés et analysés;
- b) des mesures correctives sont prises si nécessaire; et
- c) tous les éléments exigés aux alinéas a) et b) sont consignés dans un dossier.

Article 30 du Règl. de l'Ont. 66/23

Un incident lié à des médicaments s'est produit à une date donnée. Le formulaire d'incident lié à des médicaments n'avait pas été rempli en vue d'inclure la cause profonde de l'incident, les mesures correctives mises en place pour éviter qu'il ne se reproduise ou le résumé de l'incident.

En outre, un autre incident lié à des médicaments s'est produit à une autre date pour une autre personne résidente. Le formulaire d'incident lié à des médicaments n'avait pas été rempli de manière à inclure les facteurs de causalité, la cause profonde de l'incident, les mesures correctives mises en place pour éviter qu'il ne se reproduise, les dates de mise en place des mesures correctives ou l'évaluation de l'incident.

Sources : rapport d'incident critique pour les personnes résidentes, programme de soins des personnes résidentes relatif aux substances désignées, notes d'évolution, évaluations,

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Est

33, rue King Ouest, 4^e étage
Oshawa (Ontario) L1H 1A1
Téléphone : 844 231-5702

formulaire d'incident lié à des médicaments pour les deux personnes résidentes, vérifications des substances désignées, entretiens avec le directeur ou la directrice des soins infirmiers (DSI) n° 102 et l'infirmier autorisé ou l'infirmière autorisée (IA).

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Est

33, rue King Ouest, 4^e étage
Oshawa (Ontario) L1H 1A1
Téléphone : 844 231-5702